



## Comment prouver un don manuel

Par **lagorre\_old**, le **04/10/2007 à 18:35**

bonjour,  
Suite au décès de mon pere en janvier de cette année, et après une attitude des plus provocantes de mon frère vis à vis de ma mère, elle m'a appris la somme du don manuel qu'il avait eu.  
Nos parents nous ont fait chacun un don manuel non déclaré au fisc, un de 163000F en 1995 à mon frère, et de 100000F en 1999 pour moi. ces dons nous ont permis d'acheter chacun un appartement.  
Qu'elle est le risque que j'encours vis à vis du fisc puisque je veux qu'ils soient déclarés lors de la déclaration de succession?  
Mon père et mon frère porte le même prénom, est-ce que le relevé de banque du mois où le virement de compte à compte est stipulé suffit. Il est juste écrit VIRT {n°} {NOM prénom} {somme} ou bien faut-il l'ordre de virement.  
comment ces dons sont-ils rapportés à la succession?  
D'avance merci pour vos réponses  
cordialement

Par **tixidre**, le **11/10/2007 à 10:30**

C'est à celui ou celle qui reçoit la donation à faire la déclaration aux impôts et non pas à vos parents.  
Ces donations manuelles retombent dans le patrimoine de la succession au final.  
Le notaire devra en tenir compte.  
Pour la non-déclaration, vous risquez une amende ou rien.... à vous de défendre votre cas.

Par **Upsilon**, le **11/10/2007 à 11:44**

Tout a fait exact ;)   
  
En fait, lors des calculs de liquidation d'une succession, il convient de rassembler le patrimoine présent + Les donations faites avant le décès (avec preuve pour les

dons manuels ! ) + etc... rnrnDonc, que votre frère ait pu bénéficier d'un don ne jouera pas en sa faveur au jour du partage de la succession. D'un autre côté, vous aussi avez profité d'un don, qui rééquilibrera la balance un peu vers une égalité. rnrnAu final, tout dépendra de l'évolution de la valeur de vos appartements, puisque c'est cette valeur-ci qui compte !rnrnCordialement,rnrnUpsilon.rnrnPs: Au pire, vous risquez un redressement fiscal mais à mon avis pas bien élevé, vu les abattements offerts aux enfants...